

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Répartition des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment Floréal à Frontenex – Abrogation de la délibération n°15 du 30 septembre 2025

Rapporteur : M. le Président

Depuis le transfert de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, le CIAS Arlysère est propriétaire du bâtiment situé à Frontenex où se trouvent les locaux de l'EHPAD « Floréal » ainsi que les services du Pôle domicile.

Chaque année, un état des charges annuelles supportées par le Budget principal et le Budget annexe de l'EHPAD sera produit afin de répartir les charges, y compris les charges de l'emprunt (capital et intérêt), aux services utilisateurs des locaux selon la clé de répartition ci-dessous :

Services	Superficie en m ²	Répartition en %
EHPAD Frontenex	4 760	89
SAD Mixte (ex SSIAD)	325	6.6
CRT	200	4.1
Service Animation	17	0.3
TOTAL	5 350 *	100
*dont service privé	48	Selon bail

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **abroge la délibération n°15 du 30 septembre 2025 ;**
- **approuve la répartition de l'ensemble des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment comme indiquées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

